



Saint-Paul
d'Abbotsford

Résumé du guide de l'utilisateur



Transport
Collectif régional

Table des matières

SERVICES OFFERTS.....	3
TERRITOIRE DESSERVI DU TRANSPORT COLLECTIF.....	3
COORDONNÉES ET HORAIRES.....	3
ADMISSION	4
TARIFICATION.....	4
INFORMATIONS REQUISES POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION ...	5
DÉPLACEMENTS	6
Retour sur appels	6
Annulation	6
Interruption de services	6
RÈGLES ET CONSIGNES.....	7
Respect.....	7
Enfants et responsabilité parentale.....	7
Siège d'appoint pour bébé ou enfant.....	7
Ceinture de sécurité.....	7
Bagages et sacs.....	7
Consommation non autorisée.....	7

Services offerts

Le service de transport collectif régional est un projet pilote de transport en commun offert aux citoyens de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford en collaboration avec l'organisme Ami-Bus. Ce dernier offre également depuis plusieurs années des services de transport adapté.

Ce nouveau service vous permet de vous déplacer à l'intérieur de la municipalité ainsi que vers la Ville de Granby (vice-versa), moyennant un service de réservation par téléphone directement à Ami-Bus. Ces rendez-vous sont déterminés par les limitations de la clientèle, l'heure d'un rendez-vous ou encore, l'ordre d'embarquement et de débarquement.

Territoire desservi du transport collectif

- Le territoire de Saint-Paul-d'Abbotsford
- Déplacements entre Granby et Saint-Paul-d'Abbotsford

Coordonnées et horaires

Ami-Bus inc.
65, St-Jude S, local 4, Granby, Qc, J2J 2N2
Tél. : 450 375-2069, poste 1 - Site Internet : amibus.org

Bureau d'Ami-Bus

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 00. Fermé de 12 h à 12 h 30 et lors des jours fériés.

Services de transports

	Premier embarquement	Dernier embarquement
Lundi au jeudi	7 h 00	21 h 30
Vendredi	7 h 00	23 h 30
Samedi	9 h 00	23 h 30
Dimanche	10 h 00	21 h 00
Jours fériés	10 h 00	21 h 00

Fermé : 25 et 26 décembre ainsi que le 1^{er} et 2 janvier

Les heures de services sont réduites en période estivale et en période des Fêtes.



Admission

Pour profiter du transport collectif, tous citoyens doivent s'inscrire au préalable à la municipalité. Les résidents permanents peuvent se prévaloir d'une carte afin de bénéficier du tarif de résidents permanents. Les formulaires sont disponibles aux deux endroits suivants :

- Site Internet : saintpauldabbotsford.qc.ca
- Hôtel de Ville : 926, rue Principale Est.

Il est de la responsabilité de l'usager d'informer la Municipalité de toute modification de coordonnées.

Tarifification

Vous devez acquitter votre droit de passage à chaque embarquement, et ce, en monnaie exacte ou par chèque au nom d'*Ami-Bus inc.*; sans quoi le transport peut vous être refusé.

- 6 \$ pour les résidents permanents avec carte
- 10 \$ pour les résidents non permanents ou sans carte
- Gratuits pour les enfants de moins de 6 ans

Des livrets de coupons de passages prépayés sont aussi disponibles pour les résidents permanents avec carte :

- Livret de 20 passages = 114.00 \$
- Livret de 40 passages = 216.00 \$



Informations requises pour effectuer une réservation

Avant d'appeler, veuillez vous assurer d'avoir en votre possession, les renseignements suivants :

- Adresses exactes des lieux de départ et de destination
- Heures d'arrivée et de retour souhaitées

Les demandes de déplacement doivent être uniquement effectuées par l'entremise d'un agent à la réservation d'Ami-Bus au numéro suivant :

(450) 375-2069, poste 1

Pour un déplacement régulier (déplacement répétitif à des heures et lieux fixes), l'utilisateur doit effectuer la réservation au moins une semaine à l'avance, car l'horaire des autres usagers réguliers pourrait devoir être ajusté afin de répondre à toutes les demandes.



Les réservations doivent être faites dans la semaine, la veille du transport avant 14 h. Les réservations pour les samedis et dimanches doivent être faites le vendredi avant 14 h.

Parce qu'il est difficile de prévoir le temps réel des déplacements en transport en commun, l'utilisateur doit être prêt à embarquer dans un délai de 15 minutes avant et après l'heure de réservation prévue.

Toutefois si 15 minutes se sont écoulées après l'heure prévue sans qu'un véhicule se soit présenté, l'utilisateur doit communiquer avec la répartition qui fera les vérifications nécessaires : (450) 375-2069 poste 1.

Note importante :

L'utilisateur doit donc être prêt **15 minutes avant** l'heure fixée. En aucun cas, le chauffeur ne pourra attendre un usager en retard ni retourner sur les lieux pour embarquer la personne ayant manqué son transport. De plus, l'utilisateur absent de son rendez-vous ou qui omet d'annuler son déplacement, au moins 1 heure avant son rendez-vous, devra assumer les frais pour **voyage en blanc** soit une pénalité de 20 \$ (comprenant 6 \$ pour le coût du passage ainsi qu'un montant de 14 \$ pour couvrir des frais inhérents au déplacement).



Déplacements

Retours sur appel :

Une demande de transport pour le retour peut être faite sur appel (heure de retour non précisée à l'avance) le jour même uniquement lors de **rendez-vous médicaux ou de convocations à la Cour**. Prévoyez une période d'attente nécessaire à la libération d'un véhicule et être prêt à embarquer à tout moment.

Annulation :

Les **déplacements réguliers** sont automatiquement annulés lors d'un jour férié, sauf pour les rendez-vous en hémodialyse ou pour l'emploi.

L'annulation requise d'un déplacement doit être communiquée à la répartition le plus tôt possible, même s'il s'agit de quelques minutes avant l'arrivée du véhicule. Vous devez également communiquer toute annulation au moins 1 heure avant l'heure de votre rendez-vous pour vous éviter les pénalités pour voyage en blanc.

Interruption de services :

Par mesure de sécurité lors d'une tempête de neige, de verglas ou pour toute autre situation d'urgence, Ami-Bus peut décider d'interrompre temporairement son service.

Si Ami-Bus décide de suspendre son service, un avis sera diffusé sur les ondes de la radio M-105 dès 6 h 30. Cet avis spécifiera les municipalités touchées.

Cependant, tous les transports pour les rendez-vous médicaux seront maintenus de même que tous les retours des déplacements effectués avant la suspension du service.

Vous pouvez également, dès 8 h 00, communiquer avec la répartition au numéro **(450) 375-2069 poste 1** pour vérification.



Règles et consignes

Respect

Le respect et le civisme sont de rigueur en tout temps, tout manquement à cet égard peut entraîner une expulsion du passager ainsi qu'une suspension ou un refus de service.

Enfants et responsabilité parentale

Les déplacements des enfants de moins de 6 ans sont gratuits. Tous enfants âgés de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne âgée de 14 ans et plus.

Siège d'appoint pour bébé ou enfant

Les parents doivent fournir et fixer adéquatement le siège d'appoint dans l'autobus pour les enfants ou bébés dont la taille le requiert.

Ceinture de sécurité

Lors d'un déplacement, l'utilisateur doit obligatoirement porter la ceinture de sécurité. Si vous n'êtes pas en mesure de vous attacher, le chauffeur vous prêtera assistance. Le port d'une ceinture au niveau sous-abdominal (aussi appelée ceinture pelvienne) est également obligatoire pour les déplacements avec un fauteuil roulant en minibus.

Bagages et sacs

Pour des raisons de sécurité et dans le respect des lois, les bagages, sacs d'épicerie ou de magasinage sont permis uniquement si les règles suivantes sont respectées :

- L'utilisateur peut les transporter lui-même ;
- Ils ne prennent pas de place additionnelle dans le véhicule ;
- Ils sont solidement fixés ou tenus par l'utilisateur.



Le chauffeur peut refuser d'effectuer un déplacement si l'utilisateur a des bagages ou des colis qu'il ne peut transporter lui-même.

Consommation interdite

Il est interdit de fumer ou de consommer des produits alcoolisés à bord d'un véhicule du service de transport collectif.





Horaire des services

	Premier embarquement	Dernier embarquement
Lundi au jeudi	7 h 00	21 h 30
Vendredi	7 h 00	23 h 30
Samedi	9 h 00	23 h 30
Dimanche	10 h 00	21 h 00
Jours fériés	10 h 00	21 h 00

Fermé : 25 et 26 décembre ainsi que le 1^{er} et 2 janvier

Ami-Bus inc.
65 St-Jude S, local 4
Granby (Québec) J2J 2N2
Tél. : (450) 375-2069 poste 1
Site Internet : amibus.org

